

LOGEMENT**Résidence sociale jeunes -149 avenue de Verdun**

Convention de partenariat avec l'ADEF et la Mission locale Ivry-Vitry

EXPOSE DES MOTIFS

La Mission locale Ivry-Vitry dispose d'un contingent de logements sur différentes communes du Val-de-Marne et souhaite regrouper l'ensemble de ses chambres (15) dans le cadre du dispositif "Logement Relais Jeune" au sein d'un même foyer.

Actuellement, la Mission locale a la responsabilité de la mesure « Accompagnement Social Lié au Logement » (ASLL). Il s'agit d'un accompagnement sur un logement tremplin de 24 mois, pour des jeunes de 16 à 25 ans. Elle facilite ainsi l'accès au logement des jeunes et prévient les ruptures professionnelles et de parcours résidentiel.

Une conseillère logement accompagne 15 jeunes sur 1 mi-temps en plus de ses suivis « mission locale » pour l'insertion professionnelle.

Les jeunes de la mission locale sont répartis dans 3 foyers : 10 auprès de Parme (Masséna), 2 à l'ALJI (Ivry) , 3 auprès de Coallia (l'Hay les Roses).

Afin de pouvoir aboutir à ce regroupement, il est proposé d'engager un partenariat avec l'ADEF, gestionnaire de la résidence jeune au 149 avenue de Verdun qui a ouvert ses portes au premier décembre 2015. La Ville d'Ivry est réservataire de 42 logements sur le site et peut donc en déléguer 15 à la Mission locale.

1/ L'objectif de la demande de regroupement pour la Mission locale :

- Accueillir les 15 jeunes sur un même site pour créer une dynamique de groupe
- Permettre à la conseillère logement de les voir plus régulièrement, en planifiant des suivis au sein du foyer avec la mise à disposition d'un bureau
- Mettre en place une permanence le soir une fois par semaine
- Animer des ateliers collectifs à destination de tous les jeunes Ivryens même s'ils ne sont pas inscrits à la Mission locale.

2/ Le partenariat avec l'ADEF (Association de Développement des Foyers)

L'ADEF est gestionnaire d'une quarantaine de Foyers et Résidences sociales en Ile de France et a engagé de nombreux partenariats avec des associations et missions locales. Cette association est ainsi fortement engagée dans la restructuration des anciens foyers, dans le développement d'une action sociale pour les résidents logés, et dans l'amélioration de sa qualité de services.

L'ADEF a développé un pôle de Résidences pour jeunes qui comprend 5 établissements dont la Résidence sociale située 149 avenue de Verdun à Ivry -sur-Seine mise en service en décembre 2015. Cette résidence offre 142 logements entièrement équipés (T1', T1 bis) conventionnés à l'APL (PLUS et PLAI). La Ville d'Ivry-sur-Seine, l'Etat, les collecteurs (Solendi et Cilgere) disposent d'un contingent respectif de 30%, la Région de 10%.

Le public cible de la résidence est constitué de jeunes de 18 à 30 ans, salariés, en mobilité professionnelle, en situation de décohabitation, étudiants, en parcours d'insertion dès lors qu'ils sont accompagnés par un partenaire.

L'ADEF a développé une offre de services adaptée aux publics jeunes qu'elle souhaite mettre en œuvre progressivement dans la résidence:

- aide à l'intégration dans la résidence par l'animation d'ateliers d'intégration
- soutien à l'appropriation du logement
- soutien au parcours résidentiel pendant le parcours dans la résidence et lors de la préparation à la sortie
- prévention des ruptures professionnelles grâce à une meilleure connaissance du droit du travail et de la culture d'entreprise
- prévention et promotion de la santé notamment par le développement des pratiques sportives, prévention des conduites à risques et l'accès aux droits de santé
- prévention de la fracture numérique grâce à l'animation d'ateliers informatiques

Depuis plusieurs années l'ADEF a mis en place plusieurs conventions de partenariat avec les Missions locales et les CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), notamment dans le Val-de-Marne (Créteil, Val-de-Bièvre, Orly Choisy) dans le cadre du Dispositif Relais jeunes du Val-de-Marne. Elle souhaite élargir ce partenariat et contribuer au logement des jeunes suivis par la Mission Locale d'Ivry-Vitry.

3/Les engagements dans le cadre de la convention

La Ville d'Ivry-sur-Seine délègue à la Mission locale 15 logements de son contingent sur la Résidence sociale jeunes ADEF (sans obligation de relogement sur le parc social à l'issue du parcours). La liste des logements numérotés, tous sous plafond PLAI (prêt locatif insertion), est annexée à la convention. Les logements disposent d'un tarif unique (345,49 € base APL 315,47 €).

L'ADEF se charge de fournir le logement, faire signer le contrat et le règlement intérieur, percevoir le dépôt de garantie, établir l'état des lieux d'entrée et de sortie, collecter l'assurance habitation. Elle perçoit les redevances mensuelles, s'assure du respect des termes du contrat et du règlement intérieur, s'assure de la participation des jeunes aux ateliers d'intégration et informe au long cours la conseillère logement de la Mission locale d'éventuelles difficultés.

La Mission locale signe et effectue l'ASLL auprès des jeunes et en formalise les objectifs et s'assure de la mobilisation des jeunes dans leurs parcours. Elle accompagne les jeunes dans leur parcours résidentiel en respect des termes du projet social. Elle informe au long cours la responsable de résidence de l'avancée des parcours des jeunes. Elle l'informe sans délais de la rupture d'un accompagnement.

Les publics cibles, les critères et modalités d'attribution des logements sont précisés dans la convention. Les procédures d'instruction des demandes et d'attribution des logements sont transmises à la Ville et à la Mission locale.

Différents principes de travail et outils sont posés pour favoriser l'articulation des interventions entre l'ADEF et la Mission locale.

Participation aux instances

La Ville et la Mission locale participent aux commissions d'attribution et aux instances annuelles de la résidence : le comité de suivi annuel (présentation du bilan d'activité de gestion locative sociale, du bilan des actions de développement social, du bilan du partenariat), et la commission parcours résidentiels (présentation des parcours des jeunes).

Bilan du partenariat et durée de la convention

Le bilan prendra la forme d'une réunion tous les 6 mois, puis annuelle avec production d'un bilan écrit constitué de

- des éléments de partenariat généraux produits par l'ADEF
- du bilan ASLL produit par la Mission locale.

Ces éléments de bilan sont intégrés au bilan d'activité annuel de la résidence et présenté aux partenaires.

La durée de la convention est annuelle, renouvelable par tacite reconduction.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat entre l'ADEF, la Mission locale Ivry Vitry et la Ville d'Ivry-sur-Seine.

P.J : convention

LOGEMENT

8) Résidence sociale jeunes -149 avenue de Verdun

Convention de partenariat avec l'ADEF et la Mission locale Ivry-Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de regroupement des logements de la Mission locale Ivry-Vitry de déléguer 15 logements au sein de la résidence sociale jeunes située 149 avenue de Verdun dont le gestionnaire est l'ADEF,

vu la convention de partenariat ci-annexée entre l'ADEF, la Mission locale Ivry-Vitry et la ville d'Ivry sur Seine,

DELIBERE

Par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention entre la ville d'Ivry, l'ADEF et la Mission locale Ivry-Vitry dans le cadre de la résidence sociale jeunes gérée par l'ADEF sise 149 avenue de Verdun, à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : PRECISE que cette convention porte sur le relogement des jeunes en résidence sociale avec une mission d'accompagnement.

ARTICLE 3 : PRECISE que la ville d'Ivry-sur-Seine délègue 15 logements à la Mission locale Ivry-Vitry.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JANVIER 2016